

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité de Vendée de Badminton du 26 juin 2021

Le 26/06/2021 à 9h30 s'est réunie conformément à ses statuts l'Assemblée Générale du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence suivante :

Club	Nom	Prénom	Représentants présents	Nb maximal de représentants	Nombre de voix
ABFV	THEUIL	Solange	1	3	3
BCRY	MOTAIS	Stéphane	1	4	3
BCSJL	SPECIEL	Jean-Pierre	1	2	2
BHH	PETIT	Nicolas	1	3	3
BL	PAILLOUX	David	1	2	1
CBL	PARAIN	Bruno	2	3	4
	DOUSDEBES	Franck			
HBN	LAIDIN	Sylvie	1	2	1
SOBAD	SERRE	Aurélie	2	5	6
	SERRE	Bertrand			
VBC	GUY	Emeline	2	2	4
	GUY	Florentin			
VCBAD	HUVET	Alexandre	3	4	8
	BELETEAU	David			
	ROUILLE	Richard			
VM85	PAVAGEAU	Nathalie	3	3	6
	HABAROU	Stéphanie			
	FRANCOIS	Cédric			
TOTAL			18		41
QUORUM			16		34

Invités présents :

- Anthony CORBINEAU, Trésorier général de la Ligue de Badminton des PdL
- Maxime DUSSUD, Agent de développement du Comité de Vendée de Badminton
- Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS85
- Sébastien LE LANNIC, Adjoint à la Ville de Challans
- Nadia RABREAU, Elue au Conseil départemental de la Vendée

Rassemblant plus du quart des représentants, portant plus du quart des voix (§art 8 des statuts), l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité de Vendée de Badminton du 26 juin 2021

Le 26/06/2021 à 9h30 s'est réunie l'Assemblée Générale dont les échanges sont relatés ci-après :

Introduction par le Président du Comité de Vendée de Badminton

Jean-Pierre Spécuel (JPS) remercie :

- Les présents pour leur mobilisation
- La Ville de Challans pour son accueil
- Les élus locaux et le Président du CDOS pour leur présence
- Les membres du Comité directeur et les membres cooptés, pour leur mobilisation et la conduite de plusieurs travaux même s'ils ne sont pas toujours visibles. Il souligne le souhait de recréer du lien et la volonté de transparence portée par cette équipe (notamment à travers les comptes rendus de CA). L'objectif étant que les joueurs puissent réagir et que le CODEP reste au plus près de leurs besoins.
- Notre agent de développement, Maxime Dussud, pour son investissement. JPS souligne que le CA a fait le choix de lui confier des responsabilités correspondant à ses compétences et motivations.

Il rappelle que l'équipe actuelle a été élue sans projet bien défini et compte sur la mobilisation collective pour faire de nombreuses choses ensemble.

Intervention des personnalités

JP Guignard – Président du CDOS

M. Guignard remercie le CODEP85 pour son invitation.

Il souligne l'importance de la candidature de Challans pour être site accueillant des délégations des JO. Il émet le souhait que le CDOS, les collectivités et toute la Vendée soient mobilisés en vue des JO 2024. Il rappelle que des associations seront labellisées et seront amenées à répondre aux sollicitations du Département et du CDOS pour développer la pratique sportive.

Il souligne un autre axe de travail : le développement du sport santé. Il rappelle l'objectif national d'accueillir 3 millions de sportifs supplémentaires. Pour cela, il semble nécessaire que les structures évoluent dans leurs pratiques et leur accompagnement.

Alexandre Huvet et Sébastien Le Lannic – élus à la Ville de Challans

Les deux élus font part de leur satisfaction d'accueillir l'AG du CODEP.

Ils soulignent la mobilisation de la Ville de Challans pour l'accompagnement de la pratique sportive, dynamique sur la commune : soutien à la pratique estivale, mise à disposition des équipements sportifs, adaptation au contexte global par le développement de nouvelles pratiques (ex. air badminton), école municipale des sports, forum municipal, mobilisation autour des JO 2024.

Nadia Rabreau – Conseillère départementale

Mme Rabreau souligne l'intérêt du Département de la Vendée pour le dynamisme de Challans et des communes voisines. Elle rappelle l'importance des bénévoles dans le monde associatif.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Anthony CORBINEAU – Trésorier général de la Ligue de Badminton des Pays de la Loire

M. Corbineau rappelle certaines actions de la Ligue : soutien des clubs ligériens, promotion des jeunes, organisation de tournois internationaux à venir... Il souligne l'enjeu de la relance des clubs et invite à utiliser la licence estivale pour mobiliser de nouveaux joueurs.

Election du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécil (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance s'assure de la vérification du quorum auprès d'Emeline Guy, qui confirme que le quorum est vérifié. Puis il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

1. Adoption du compte-rendu des AG 2020
2. Rapport moral du Président
3. Intervention des personnalités
4. Rapport d'activité des commissions
5. Rapport financier
6. Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat
7. Rapport d'orientations et budget prévisionnel
8. Election des vérificateurs aux comptes
9. Election des nouveaux membres du Comité Directeur
10. Election des mandataires à l'AG de la Ligue des Pays de la Loire
11. Séance de questions - réponses

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu des AG 2020

Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite aux dernières Assemblées Générales.

Résolution votée

Le PV des dernières Assemblées Générales n'appelle pas de remarque.

- **Résolution n° 1** Le PV des dernières Assemblées Générales du Comité de Vendée de Badminton est validé.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

Exposé de la question

Il s'agit de valider le rapport moral du Président du Comité de Vendée de Badminton.

Résolution votée

Le rapport moral n'appelle pas de remarque.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- **Résolution n° 2** Le rapport moral du Président du Comité de Vendée de Badminton est validé.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Intervention des personnalités

Cf. ci-dessus

4. Rapport d'activité des commissions

COMMISSION VIE SPORTIVE

Calendrier 2021-2022

Les poules prévisionnelles de la saison 2021-2022 sont présentées (sous réserve des réinscriptions). Remarque : les Sables ne seront pas en D1 mais en R3

Vendée Night Tour :

Une nouvelle compétition sera proposée par le CODEP pour la saison 2021-2022. Les grands principes sont exposés :

- compétition de type tournoi privé
- organisée les vendredis soirs, sur 4 dates
- apport de points pour les classements
- organisée en association avec le promobad, avec invitation des clubs non affiliés

Evolution du règlement des championnats départementaux

Les principales modifications sont évoquées :

- Rencontres de championnat autorisées jusqu'au dimanche

JPS précise que l'intérêt d'organiser des rencontres de championnat le WE serait que le public, les partenaires puissent venir voir le jeu, pour les clubs qui le souhaitent. Les membres du CA sont conscients que la majorité des joueurs préfèrent jouer la semaine. La tenue de rencontres le WE nécessitera l'accord des deux clubs. Certains participants à l'AG font part de leurs inquiétudes en l'absence d'accord entre les deux clubs. L'enjeu de la disponibilité des salles est également souligné.

- Possibilité de créer des équipes en entente

JPS rappelle que le règlement est unique pour tous les clubs, y compris les petits clubs ruraux. L'objectif de cette modification est de permettre de compléter des équipes entre petits clubs. Des tests ont déjà été réalisés avec parfois des difficultés. Cette modalité est une proposition, à tester et évaluer par la suite.

- Précision concernant les tenues réglementaires

Les clubs et leurs joueurs sont invités à faire remonter tout ce qui pourrait poser problème pour l'évoquer lors de la réunion des capitaines.

Divers

Il est fait état de la rupture de la convention de mise à disposition de la salle de Saligny par la collectivité auprès du Comité de Vendée de Badminton (cf. comptes rendus de CA).

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

COMMISSION JEUNES

Nicolas Petit rappelle que le rôle du CODEP est d'animer le territoire au niveau du public mineur. Il évoque la perte d'effectifs sur la saison et la modification du calendrier, liées au Covid-19.

Les belles performances de plusieurs jeunes joueurs vendéens sont soulignées. JPS rappelle l'attribution d'un soutien aux joueurs de haut niveau par le CODEP (Véronique Braud mais aussi les jeunes joueurs, MM. Cloarec, Le Roy). Les accompagnants de la pratique des jeunes sont remerciés : Maxime, l'équipe technique départementale, les clubs...

Certains participants à l'AG déplorent le manque de communication concernant les déplacements et les résultats des jeunes joueurs de haut niveau. BS précise qu'il existe une convention Ligue-Comité pour le partage des frais liés aux déplacements des jeunes.

Monsieur Corbineau informe l'assemblée de l'organisation du Huit Nations des U15 par la Ligue en décembre 2021, avec l'espoir que plusieurs joueurs vendéens y soient qualifiés. Il souligne les performances du Pôle Pays de la Loire au niveau français.

NP précise que le calendrier sera proposé prochainement pour définir les lieux d'accueil des événements. La prochaine réunion de l'ETD sera l'occasion d'échanger sur l'organisation proposée et le calendrier : **les clubs sont vivement invités à y faire part de leurs remarques.**

COMMISSION FORMATION ET OT

JPS souligne la volonté de faire connaître les officiels techniques (OT), qui sont moins visibles car non obligatoires. Ils n'en restent pas moins un levier intéressant pour développer le badminton et un gage de qualité pour les événements. Il est rappelé que pour la validation des demandes de tournois, tout remonte au Comité. Les clubs sont appelés à la vigilance car la priorité est donnée aux événements fédéraux.

JPS informe de la volonté de mobiliser les OT pour qu'ils puissent officier sur les compétitions. En effet, il constate que des bénévoles sont formés et ne sont pas mobilisés. Ils le seront lors des événements du Comité. Les clubs peuvent également les accueillir, ils sont invités à les mobiliser. Il est rappelé qu'il deviendra obligatoire d'avoir un arbitre en R1 (c'est déjà le cas en N3) et que les clubs évoluant en D1 mixte doivent avoir un JA.

M. Corbineau souligne que les Pays de la Loire comptent beaucoup de juges de ligne suite à l'accueil des Championnats de France. Il serait nécessaire de former des arbitres et des juges arbitres. La Ligue devrait proposer des formations et accompagner aussi le passage de grade, sur plusieurs compétitions. Des dates de formations seront communiquées.

Les clubs sont invités à faire remonter leurs besoins en formation. Il est rappelé que le CDOS propose également un panel de formations accessibles aux clubs.

COMMISSION COMMUNICATION

La mise en place du nouveau site internet est évoquée. Il peut notamment être utilisé pour inscrire les jeunes aux stages.

Les membres de la Commission font part de leur souhait de mettre en valeur les acteurs du badminton vendéen dans les mois à venir : joueurs mais aussi OT, bénévoles...

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Il est suggéré d'intégrer le nouvel athlète de Challans pratiquant en para badminton à l'affiche à venir.

Les clubs sont invités à mobiliser le CODEP pour faire passer des infos sur les réseaux sociaux.

MISSION PARTENARIAT

JPS rappelle qu'il n'existait pas de partenariat jusqu'à présent hormis un partenariat financier avec le Crédit Mutuel. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des partenaires potentiels pour la fourniture de matériel, puis les candidatures ont été analysées par des personnes n'ayant pas pris part à ces rencontres. L'entreprise Lardesport a été choisie pour plusieurs raisons, dont le fait que la Ligue contractualise avec un autre partenaire en ce moment, ce qui permettra d'envisager une complémentarité des offres pour les joueurs vendéens. L'entreprise propose notamment une dotation équipement au CODEP. Maxime Dussud et Julien Fradet travaillent sur une fiche d'information précisant les modalités du partenariat pour chaque adhérent. La mobilisation du partenariat pourra se faire sans passer par le Comité. Les membres du CODEP sont à l'écoute des retours des adhérents à ce sujet.

Les partenariats privés n'ont pas encore été travaillés car la période est peu propice. Le CDOS pourra être mobilisé dans ce cadre.

Résolution votée

- **Résolution n° 4** Le rapport d'activité des commissions du Comité de Vendée de Badminton est validé.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport financier

Exposé de la question

JPS et SM rappellent le contexte :

- Constat d'un manque de transparence dans la gestion de l'ancienne équipe dirigeante
- Un gros travail de reprise des pièces comptables réalisé par SM (en l'absence de fichier comptable)
- Pour autant, l'équilibre financier du Comité n'a pas été mis en péril.

SM expose le bilan financier avec quelques précisions :

- Constat d'un retard dans l'encaissement des chèques, ce qui a créé un report de recettes de 2019 sur l'exercice 2020
- Constat d'une perte de 23% de licenciés en 2020
- Maintien de la totalité du salaire de notre agent de développement pendant la période Covid.

Résolution votée

Le rapport financier n'appelle pas de remarque.

- **Résolution n° 5** Le rapport financier du Trésorier du Comité de Vendée de Badminton est validé.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

6. Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat

Résolution votée

- **Résolution n° 6** Les comptes 2020 du Comité de Vendée de Badminton sont approuvés ainsi que l'affectation d'un résultat positif de 7 078 €.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Rapport d'orientations et budget prévisionnel

Exposé de la question

JPS rappelle que le CODEP 85 va élaborer son projet de mandature. Il s'appuiera pour cela sur l'enquête menée auprès des clubs, les travaux du CDOS. Il sera construit en relation avec tous les acteurs et actions qui émergent autour. Ce projet sera proposé par le Comité et mis en œuvre par les clubs.

SM présente le budget prévisionnel 2021-2022 (consultable en annexe de ce PV) et évoque :

- La mise en place d'un logiciel comptable, fourni par le CDOS, pour faciliter le suivi
- La validation du prévisionnel 2021 réalisée lors de la dernière AG
- Le montage du prévisionnel 2022 par extension sur les charges
- Et pour l'évaluation des recettes :
 - Postulat d'une baisse du nombre de licenciés
 - Obtention de différentes subventions

Il est précisé que la subvention ANS n'a pas été sollicitée cette année car le projet du CODEP85 n'était pas encore finalisé. Le travail avec le CDOS permettra de construire des projets qui pourraient mobiliser ces financements.

Il est rappelé la préoccupation de maintenir l'emploi de Maxime et de conserver un fond de réserve, ce qui nécessitera de faire des arbitrages. Pour autant, les membres du CA annoncent la gratuité de la réinscription aux ICD pour la saison 2021-2022, compte tenu de la dernière saison.

JPS rappelle l'importance de comptabiliser le temps bénévole.

Résolution votée

Le rapport d'orientations et le budget prévisionnel n'appellent pas de remarque.

- **Résolution n° 7** Le rapport d'orientations et le budget prévisionnel 2022 du Comité de Vendée de Badminton sont validés.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Election des vérificateurs aux comptes

Exposé de la question

JPS et SM proposent l'élection de vérificateurs aux comptes pour soutenir les membres du CA, et notamment le Trésorier, dans la gestion comptable de l'association.

Synthèse des échanges et résolution votée

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Solange THEUIL fait acte de candidature.

AC souligne que la Ligue peut être soutien sur ce sujet également.

- **Résolution n° 8** Solange THEUIL interviendra auprès du Comité de Vendée de Badminton en tant que vérificateur aux comptes.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Election des nouveaux membres du Comité Directeur

Exposé de la question

JPS rappelle que de nouveaux membres peuvent rejoindre le CODEP85, en tant qu'élus, mais aussi sans être élu, en consacrant un peu de temps à une commission par exemple.

Aucune candidature n'est proposée ce jour.

10. Election des mandataires à l'AG de la Ligue des Pays de la Loire

Exposé de la question

JPS rappelle que 8 postes sont à pourvoir et que la représentation lors de l'AG de la Ligue est importante pour porter la voix du CODEP85.

Les candidats aux postes de titulaires sont : Alexandre Huvet, Jean-Pierre Spécuel, Nicolas Petit, Aurélie Serre, Bruno Parain, Solange Theuil, David Beleteau, Emeline Guy

Les candidats aux postes de suppléants sont : Franck Dousdebès, Laurent Lefebvre, Alexis Schmit

- **Résolution n° 10** Les candidats mentionnés ci-dessus sont élus mandataires du Comité de Vendée de Badminton à l'AG de la Ligue des Pays de la Loire.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11. Séance de questions - réponses

JPS remercie les présents pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV d'Assemblée Générale CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion d'Assemblée Générale.